

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Grégory RENDE

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme le MAIRE  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON  
 M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITE CUYES, QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La cité HLM de Cuyès a été définie en tant que quartier prioritaire politique de la Ville. Construit, il y a 50 ans, cet ensemble immobilier d'habitat social ne répond plus entièrement aux modes de vie et aux attentes des habitants.

Avec 1 190 habitants, ce quartier a connu une rénovation de l'ensemble de ses bâtiments et logements. Désormais, l'intervention sur les 335 logements s'accompagne de la rénovation des espaces extérieurs.

Des travaux d'aménagement sur les espaces extérieurs vont être réalisés : cheminements piétons, jardins privatifs, espaces collectifs. Il s'agit de rendre ce quartier attractif, non seulement pour les résidents mais également pour les usagers et les riverains. C'est un projet global de requalification et de réintégration urbaine qui s'engage. A cet effet, une démarche participative a été engagée en 2012 et des propositions formulées par les habitants accompagnés par un bureau d'études, pour améliorer le fonctionnement urbain du quartier, ont été prises en compte afin de :

- renforcer le niveau d'équipement,
- clarifier et adapter le fonctionnement des espaces publics,
- répondre au besoin en stationnement et sécuriser la circulation.

Dans ce cadre, il est prévu la rénovation du terrain de football situé au cœur de la cité, la création d'équipement sportif urbain et d'une aire de Street Workout (agrès) pour un montant de 130 000 € HT.

Il est proposé de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Départemental des Landes, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX à leur taux maximum et de solliciter le Fond Social Européen axe 5 FEDER.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, celle de Mme  
Nadine PEYRIN**

SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Landes, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX à leur taux maximum et de solliciter le Fond Social Européen axe 5 FEDER.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170720-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 21 Juillet 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».